



## **Réponse du Conseil communal à la question écrite no 11-804 du groupe socialiste relative au mouvement junior de Neuchâtel Xamax**

(Du 3 avril 2013)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 12 septembre 2011, le groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, a déposé la question écrite dont le contenu est le suivant :

*« Si ça « déménage à Xamax, quid des juniors ? »*

*Notre groupe souhaite savoir ce que le Conseil communal prévoit pour le mouvement Juniors en cas de faillite du club, de déplacement de ses matchs dans un autre stade ou de tout autre projet du bouillonnant propriétaire, qui mettrait en péril le rôle formateur important de ce club pour nos jeunes. »*

Conformément à l'article 62 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, nous vous adressons la présente réponse écrite.

## 1. Généralités

Nous vous rappelons que simultanément au dépôt de cette question écrite, le groupe PLR, par M. Fabio Bongiovanni et consorts, avait déposé une interpellation intitulée « *Quel avenir pour nos jeunes pousses ?* » sur le même objet et dont le traitement prioritaire avait été accepté par votre Autorité. C'est ainsi que lors de votre séance du 17 octobre 2011, notre Conseil avait eu l'occasion de rappeler l'importance qu'il accordait à la formation des jeunes par les clubs sportifs et le soutien important de la Ville par la mise à disposition gratuite des infrastructures sportives. Le soutien de la Ville par la gratuité des infrastructures est en effet déterminant pour permettre aux jeunes de se former à des conditions avantageuses dans les disciplines sportives particulièrement populaires. Il avait aussi été présenté les démarches effectuées dès l'été 2011 auprès de la direction de l'époque de Xamax pour la sensibiliser à l'attachement de la population au mouvement junior qui concerne près de 180 jeunes de la région. Les auteurs de l'interpellation n'avaient pas souhaité regrouper la discussion avec la réponse à la présente question écrite, qui relayaient pourtant toutes deux les mêmes préoccupations.

## 2. Situation du club

La débâcle financière de Neuchâtel Xamax SA s'est terminée fin janvier 2012 par la mise en faillite du club. De ce fait, le mouvement junior aurait été appelé à disparaître sans la mobilisation extraordinaire de nombreux partenaires pour assurer sa pérennité. Cette perspective dramatique pour les nombreux jeunes du mouvement junior avait amené les groupes socialiste, PLR, PopVertsSol à déposer une résolution interpartis intitulée « *La faillite de Xamax ne doit pas être une fatalité* ». Les interpellateurs avaient réaffirmé leur volonté lors de la séance du 6 février 2012 de voir notre Conseil s'engager fortement pour permettre une reprise du mouvement juniors de Neuchâtel Xamax dans les meilleures délais et conditions. Cette résolution avait été adoptée par 20 voix contre 7 et 3 abstentions. Son texte était le suivant : « *Nous, Conseil général de la Ville de Neuchâtel, avons pris acte du dépôt de bilan de Neuchâtel Xamax, qui, indépendamment des circonstances qui ont mené ce club centenaire et emblématique de notre cité à la faillite, met en péril l'avenir du mouvement junior du club. Nous estimons dès lors de notre devoir, en tant qu'autorité de cette Ville, de veiller à empêcher que les déboires de la S.A. fassent boire la tasse aux espoirs de relève que sont les quelques 180 jeunes qui s'entraînent dans ce cadre. Il nous*

*apparaît urgent que le Conseil communal prenne également position dans ce sens et qu'il mette tout en œuvre pour favoriser une reprise du mouvement qui soit pérenne, non seulement financièrement, mais aussi en terme d'ancrage régional. Nous demandons donc au Conseil communal de s'engager de toutes ses forces pour permettre une reprise du mouvement junior de Neuchâtel Xamax dans les meilleurs délais et conditions ».*

Notre Conseil avait alors présenté les démarches menées afin de contribuer à la pérennité du mouvement juniors. Il avait notamment rencontré fin janvier les personnes qui avaient travaillé dans l'ombre depuis plusieurs semaines à la création d'une Fondation pour y regrouper les activités du mouvement junior et assurer son financement. Le chef du Département de l'éducation, des sports et de la culture avait à son tour organisé une réunion avec ces personnes et M. Edmond Isoz, directeur de la Swiss Football League (SFL) à laquelle la Directrice des sports avait participé au sujet notamment des conditions de poursuite du championnat par le mouvement junior en raison de la faillite. A l'occasion de ce débat, le Conseil communal vous avait assuré qu'il serait aux côtés des personnes engagées pour permettre la poursuite du mouvement juniors.

Pour terminer la saison 2011/2012, il était impératif de pouvoir disposer rapidement des fonds nécessaires au paiement des charges courantes représentant 500'000 francs environ. A titre exceptionnel, le Fonds cantonal du sports est intervenu à hauteur de 100'000 francs. Les sponsors principaux (BCN et Groupe E) ont accepté de contribuer à ce sauvetage et la SFL a apporté un soutien de 100'000 francs. Grâce à ces appuis, les différents partenaires engagés ainsi que la Ville et l'Etat ont pu annoncer publiquement le 10 février 2012 que le mouvement juniors était sauvé et que les équipes pourraient dès lors participer au deuxième tour du championnat.

### **3. Un nouveau départ**

La Fondation Gilbert Facchinetti pour la promotion du football d'élite a été constituée le 13 février 2012 et la Ville de Neuchâtel en est l'un des membres fondateurs. Ses buts sont les suivants :

- Pérenniser, promouvoir et organiser la pratique du football d'élite des juniors en région neuchâteloise – avec de possibles

collaboration interrégionales – jusqu’au plus haut niveau.

- Favoriser la pratique du football comme facteur d’intégration de la jeunesse et comme vecteur de promotion de la santé des jeunes, tant sur le plan physique que psychique et social.
- Etablir pour la région un cadre de développement footballistique honnête, transparent et compétent, qui favorise l’accompagnement des jeunes footballeurs durant leur parcours de formation.

Le Conseil de fondation comprend quatorze membres. Il est présidé par M. Alexandre Rey, ancien footballeur international bien connu dans notre canton. La Ville y est représentée par le chef du Service des sports.

Un comité d’organisation du Lunch (anciennement Lunch Max) a été constitué et le repas de soutien s’est déroulée le 4 mai 2012. Il a pu remettre un chèque de 240'000 francs à la Fondation Gilbert Facchinetti. La saison a ainsi pu s’achever et le Conseil de fondation s’est attelé à réunir le budget nécessaire (représentant environ un million de francs par année) à la pérennisation dans la perspective de la saison 2012/2013.

#### **4. Conclusion**

Grâce à l’engagement et à la détermination de nombreuses personnes, le mouvement juniors a été sauvé. La structure juridique indépendante de celle de la première équipe (organisée en société anonyme) offre les meilleures garanties de pérennité. Aussi, la fusion annoncée entre Neuchâtel Xamax 1912 et le FC Serrières n’aura pas d’incidences négatives sur les équipes juniors existantes. Au contraire, cela devrait apporter une dynamique supplémentaire et une motivation accrue des jeunes pour rejoindre une équipe qui joue dans des ligues plus intéressantes du championnat.

L’encouragement de la Ville, par la mise à disposition gratuite de ses infrastructures, est un facteur déterminant pour le succès du mouvement junior. Compte tenu de la situation, nous mettons également gratuitement à disposition un bureau et une salle de réunion à l’administration de la Fondation Gilbert Facchinetti pour lui permettre de travailler dans de bonnes conditions. La valeur de cette prestation en nature se monte à CHF 4'000.- annuel. L’ancrage historique et populaire

du football à Neuchâtel, ainsi que ses dimensions d'intégration et de promotion de la santé nous ont amené à nous engager aux côtés des personnes qui ont pris l'initiative de sauver le mouvement junior de Xamax en créant une fondation dont nous partageons les buts et les valeurs.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite no 11-804.

Neuchâtel, le 3 avril 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol